Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550073-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Publication électronique le : 30 septembre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

VENTE AUX ENCHÈRES DE BOIS ET MÉTAUX - RECOURS À UNE PLATEFORME D'ENCHÈRES EN LIGNE

(N°2026-294)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le décret n°2023-266 du 12 avril 2023 fixant les objectifs et modalités de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par l'État et les collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6ème commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Vu l'avis de la 4ème commission « Équipement et Développement des Territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à faire procéder à la vente, par la plate-forme de vente aux enchères du domaine, de bois et de métaux non utiles à la poursuite de l'activité des services départementaux, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De donner mandat à la plate-forme de vente aux enchères « Les enchères du domaine » afin de procéder à la vente des biens tels que repris au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La recette perçue en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement Recette	C04-020J02	75888//93020	Frais annexes aux opérations foncières	11 400,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement Territorial

RAPPORT N°6

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

VENTE AUX ENCHÈRES DE BOIS ET MÉTAUX - RECOURS À UNE PLATEFORME D'ENCHÈRES EN LIGNE

Depuis plusieurs années les dispositions relatives l'économie circulaire, la réutilisation ainsi que le recyclage des matériels ou biens des collectivités se multiplient dans de nombreux domaines.

Le réemploi contribue à l'allongement de la durée de vie des produits, composants et biens en leur donnant une seconde vie afin d'éviter leur qualification de déchets. D'un point de vue environnemental, le bilan des processus de réemploi est meilleur que celui du recyclage comme cela a pu être rappelé notamment par l'article 2 du décret du 12 avril 2023 concernant la réutilisation des matériels informatiques.

L'activité d'exploitation de la route nécessite la taille et l'abattage ponctuels d'arbres malades ou dangereux et conduit aussi les agents à collecter dans les Centres d'Entretien Routiers (CER) des métaux abandonnés le long des routes ou issus des travaux.

Le Département du Pas-de-Calais souhaite s'engager pleinement dans cette démarche en faveur du réemploi de ces métaux dont il n'a plus l'utilité et ainsi de s'inscrire dans une démarche de développement durable. Il souhaite aussi permettre aux habitants du Département d'accéder, à un prix attractif, au bois issu de l'entretien des dépendances des routes départementales.

Pour répondre à cet objectif, le Département a décidé de recourir à la procédure de vente aux enchères. Pour ce faire, le Département fera appel à une plate-forme de vente aux enchères : celle des Domaines proposée par les services de l'Etat.

Dans ce cadre, le Département souhaite mettre aux enchères un volume maximal de :

- 76 tonnes de métaux estimées à 7 600 €
- 190 stères de bois non débité estimés à 3 800 €

L'estimation de cette recette pour le Département, à l'occasion de cette vente

aux enchères s’élève à 11 400 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m’autoriser au nom et pour le compte du Département, à faire procéder à la vente, par la plate-forme de vente aux enchères du domaine, de bois et de métaux non utiles à la poursuite de l’activité des services départementaux ;
- de donner mandat à la plate-forme de vente aux enchères « Les enchères du domaine » afin de procéder à la vente des biens tels que repris au présent rapport.

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C04-020J02	75888//93020	Frais annexes aux opérations foncières	0.00	11 400.00

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.
La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY